

La délégation **FO** était composée de Gisele Le Marec , Laurent Mateu , Christophe Odermatt, Delphine Poyet – titulaires et Sébastien Vadé en qualité d'expert)

Présence de Monsieur Guérini - ministre de la Transformation et de la Fonction publique

Cette séance était consacrée à la présentation du rapport DUERP. Pour rappel, les travaux ont débuté, dans le cadre de la FS4, dès 2018. L'enquête quantitative a permis d'établir un état des lieux, de cerner les difficultés rencontrées et d'émettre les premières pistes de réflexion. Ce travail d'approche a été complété par le guide méthodologique. Quant aux auditions, elles ont porté auprès des principaux acteurs dans le domaine des évaluations des risques professionnels, le fonds national de prévention, les acteurs mutualistes, la Fédération nationale des centres de gestion de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, l'agence régionale de santé Île-de-France, l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail de l'Île-De-France....Ces auditions ont permis d'émettre des préconisations. Celles-ci ont nécessité de nombreux échanges qui ont permis d'aboutir à la présentation de ce rapport. Ces préconisations portent sur une évolution en termes de contenu du document pour renforcer sa portée en tant que document pivot de la politique de prévention et son appropriation par les acteurs. Les grands axes de ce rapport: Professionnaliser les conseillers et assistants de prévention, renforcer la formation et les moyens de l'ensemble des membres de la formation spécialisée , sensibiliser les élus ainsi que les responsables des ressources humaines aux avantages d'une politique de prévention et de qualité de vie au travail, développer une véritable culture de la prévention (la mise en œuvre de plans de prévention doit se faire de façon transversale au sein des différents services de la collectivité), la mise en place du futur fonds de prévention d'usure professionnelle, d'accompagnement des transitions professionnelles et de maintien dans l'emploi. La création d'un référentiel des métiers à risques permettrait des plans de prévention nationaux.

Le DU, grâce à un travail d'analyse par les différents acteurs, permet de mettre en place l'évaluation des risques professionnels ainsi qu'un plan d'action. Son taux de réalisation de 38%, donnée issue de la dernière synthèse des bilans sociaux de la DGCL en décembre 2002, est bien trop faible.

Il est important de se questionner sur le formalisme du document lui-même et de son élaboration. Ces sujets ont donné lieu à de nombreux débats à FS4 et ne permettent pas, à ce stade d'aboutir à des conclusions consensuelles mais à des préconisations

FO:

FO indique que 8 ans sur un rapport, c'est long, trop long. Et ce, pour plusieurs raisons. La première est que les gens qui ont commencé ce travail ne sont, pour la plupart, plus présentes dans cette instance, que ce soient les membres de la FS4 ou l'ancien Président, et finir un rapport que l'on n'a pas commencé n'est pas chose simple. Il y a effectivement le risque que certaines parties de ce rapport soit vite obsolètes aux vues de la vitesse d'évolution du travail.

FO regrette qu'il n'y ait pas de mesures contraignantes. La sécurité des agents et leur bien-être sont en jeu, mais pas seulement. En effet, les effets d'un DUERP actualisé et suivi sont aussi bons pour les usagers mais aussi pour les employeurs. Il est vraiment regrettable que cela ne fasse pas consensus. Une inspection du travail pour pouvoir contraindre est nécessaire. En tant qu'organisation syndicale, représentants du personnel et membres de F3SCT, nous avons le devoir d'accompagner quand il y a des problèmes.

Vote (seul le rapport est soumis au vote, pas les contributions) :

- ✓ **Pour : FO**, CGT, CFDT , UNSA , FA-FPT, FSU + collège des employeurs
- ✓ **Contre**
- ✓ **Abstention :**

-> **Rapport adopté à l'unanimité.**

Intervention De Monsieur Guérini, Ministre :

Le Ministre indique que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la reprise du dialogue social suite au remaniement. Les organisations syndicales ont déjà été reçues en rencontres bilatérales, il en sera de même avec les employeurs dans les prochains jours.

Il indique qu'il reste beaucoup de sujets en attente dans les 3 versants de la fonction publique et singulièrement pour le versant territorial : les rémunérations, les conditions de travail, l'accompagnement des carrières, l'égalité professionnelle... D'où l'importance de la construction d'un agenda social. Il va très prochainement faire parvenir une proposition d'agenda formalisé.

Il aborde le sujet de la PSC et souligne qu'il s'agit de la meilleure illustration de la capacité des employeurs et des organisations syndicales de la fonction publique territoriale d'avancer ensemble, de trouver des voies de négociations, de consensus, de compromis et ensuite d'accord.

Il indique que le sujet des secrétaires générales, généraux de mairie, le sujet de la prévention et l'établissement d'un fonds de prévention sur l'usure et de la pénibilité, sont prioritaires et qui figureront à l'agenda social de la fonction publique.

Le Ministre reprend les termes de **FO** : la prévention c'est « gagnant-gagnant », gagnant pour les agents, gagnant pour les usagers et gagnant pour les employeurs et donc améliore notre capacité à délivrer le service public.

Il demande à la DGCL d'approfondir aussi systématiquement que possible, les propositions et les recommandations qui sont issues de rapports du CSFPT. Il rappelle la nécessité de renforcer la communication autour du document unique d'évaluation des risques professionnels, mais aussi de renforcer les outils, la formation des acteurs qui sont concernés.

Il rappelle que l'élaboration du DUERP est une obligation, et que le nombre de DUERP produits est très insuffisant.

Il indique qu'un projet de circulaire pour les 3 versants sur ces enjeux de prévention est en préparation et que les recommandations du rapport y seront intégrées. Cette circulaire rappellera le caractère obligatoire du DUERP, inclura une incitation à le communiquer (notamment aux agents), et la nécessité de mener une politique de ressources humaines qui soit axée sur le bien-être des agents. Il incitera aussi les collectivités à produire une analyse des risques les plus récurrents et sensibles par métier.

FO :

FO rappelle que les rapports produits dans le cadre du CSFPT sont importants et que tous devraient être présentés aux ministres.

FO rappelle son attachement au statut fédérateur et porteur d'égalité sociale pour tous et dénonce la nouvelle réforme de la fonction publique.

FO dénonce les mesures d'économies drastiques annoncées pour l'ensemble des ministères et s'inquiète de l'évolution de la rémunération des agents de la FPT.

FO rappelle que l'attractivité de la fonction publique est en jeu (exemple cité d'un agent qui rentre dans la fonction publique l'indice 366, légèrement au-dessus du Smic soit une petite trentaine d'euros environ nets mensuels de plus. Cet agent terminera à l'indice 386 au bout de 19 ans de carrière. Entre les deux, sa progression aura été de 82€ nets). Il est indispensable de proposer aux agents une véritable perspective d'évolution de carrière ainsi que des moyens de formation permettant aux agents de s'adapter à l'évolution de leurs missions.

FO soulève la part importante de métiers 'pénibles' dans la FPT avec les conséquences désastreuses en matière d'incapacités et d'invalidités que cela implique et rappelle l'urgence de la mise en place d'une protection sociale de qualité

Ministre :

Le Ministre rappelle son attachement au dialogue social. Les engagements pris avant le remaniement vont être honorés. Il s'engage à transposer l'accord PSC (dans ce qui relève de FPT) dans la loi.